

31 mar 2006 -12:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 31 mars 2006](#)

## Strategic Airlift Interim Solution

### Adhésion de la Belgique au contrat SALIS

#### Adhésion de la Belgique au contrat SALIS

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé l'adhésion de la Belgique à l'accord sur la "Strategic Airlift Interim Solution" (SALIS). Les Forces armées européennes ne disposent pas d'avions en suffisance pour le transport à très grande distance ou pour le transport de matériel hors gabarit (hélicoptères, véhicules blindés, etc.). Ceci n'entrave pas seulement le déploiement rapide des Forces armées, mais complique également l'efficacité des actions humanitaires. La livraison de 180 appareils de transport européens A400M doit en grande partie remédier à ce problème. Cependant, le premier A400M ne sera livré en Belgique qu'en 2018. Afin de trouver une solution provisoire, 16 pays, principalement européens, ont conclu au début de cette année un "contrat ouvert" avec une firme allemande. Sous ce contrat "SALIS", les nations participantes s'engagent à utiliser annuellement un nombre d'heures de vol minimum exécutées par le contractant. En contre partie, le contractant garantit la disponibilité permanente de 2 avions de transport Antonov-124. L'adhésion à cet accord semble également avantageuse pour notre pays. La disponibilité garantie des Antonov-124 permet une meilleure planification et un meilleur appui aux opérations en cours. L'adhésion à l'accord engendrera des coûts fixes mais, à partir d'environ 70 heures de vol par an, ces coûts sont amortis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe